

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 30 (1993)  
**Heft:** 1141

**Rubrik:** Asile

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 05.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ASILE

# United Colours of Switzerland

WOLF LINDER

directeur du Centre de recherche de politique suisse à l'Université de Berne

## REPÈRES

Mars 1993, la conseillère aux Etats Monica Weber déposait une motion demandant la révision de la loi sur l'asile et le durcissement du traitement des requérants criminels.

Été 1993, le Parti radical publie dans son service de presse une proposition de plan d'urgence, avec des mesures draconiennes à l'encontre de requérants impliqués dans des affaires de drogue, qu'ils aient été jugés ou non. Franz Steinegger qualifie la politique d'Arnold Koller en matière d'asile de «kitsch humanitaire».

Carlo Schmid, président du Parti démocrate chrétien, proteste et propose que l'on fasse appel à l'armée et que l'on recoure aux casernes pour interner les requérants ayant enfreint la loi.

Arnold Koller a rapidement clarifié sa position en déclarant sans ambiguïté que les requérants d'asile, même délinquants, devaient être traités selon les règles du droit international.

A l'heure actuelle, le Département de justice et police et sa commission d'experts préconisent une procédure de détention préventive pour les requérants qui menaceraient l'ordre et la sécurité publique, accompagnée de diverses mesures d'accompagnement.

La loi devrait être révisée d'ici 1996.

La campagne estivale du *Blick* contre les requérants d'asile-trafiquants de drogue, la proposition expéditive et peu libérale de Franz Steinegger, président du Parti radical ainsi que l'altercation avec son homologue du PDC Carlo Schmid vont maintenant laisser place, la température plus fraîche aidant, à un débat sur les mesures à prendre. Faut-il renvoyer les trafiquants étrangers qui abusent du droit d'asile en imaginant de nouvelles dispositions légales ou en appliquant mieux le droit existant ? Il s'agit là d'une dispute superficielle. En réalité la question révèle la contrainte d'agir vigoureusement, ne serait-ce que par crainte des succès électoraux de l'extrême-droite au cas où rien ne serait entrepris.

## Le nouveau racisme

Les mesures proposées par le conseiller fédéral Koller sont sans doute raisonnables. Mais ce nouveau durcissement de la législation sur l'asile ne me convainc pas. Je suis inquiet de l'importance donnée à ce thème, du fait que les trafiquants étrangers paient pour tous les requérants que nous ne voulons pas, qu'ils sont tenus pour les acteurs centraux du problème de la drogue et représentent finalement tous ces étrangers que nous n'aimons pas. Et je m'étonne lorsque des dirigeants de partis gouvernementaux s'expriment dans les mêmes termes et proposent les mêmes solutions que les ténors d'un populisme xénophobe dont ils craignent la concurrence électorale.

Mais on ne peut se contenter de faire la morale à la presse de boulevard et aux responsables de partis. Le nouveau racisme contre les requérants se nourrit des problèmes non résolus par notre politique à l'égard des étrangers. Et la question des étrangers aimante les ressentiments de ceux pour qui la modernisation de notre société est vécue comme une perte d'identité, des laissés pour compte et de beaucoup d'autres encore. De plus ces pressions ne vont que croître. Les étrangers proviennent de régions toujours plus éloignées et il n'est pas possible de simplement faire cesser cette migration du tiers monde. Si les marchandises, les services et les capitaux circulent librement, les hommes aussi. Si l'argent ne va pas là où les hommes ont faim, les hommes iront là où se trouvent l'argent et l'espoir de manger. Il est illusoire de penser pouvoir ériger des frontières étanches aux migrations. Au XIX<sup>e</sup> siècle la Suisse fut un pays d'émigration; au XXI<sup>e</sup> siècle elle deviendra, comme d'autres pays d'Europe occidentale, un pays d'immigration.

Nous ne sommes pas les seuls à être confrontés à une migration croissante des pays pauvres. D'autres ont à faire face à des problèmes plus ardues encore de cohabitation multiculturelle. Ainsi

aux Etats-Unis où les minorités noire, asiatique et hispanique contestent le monopole culturel de la majorité protestante anglo-saxonne. Ailleurs ce sont les vieux antagonismes religieux ou linguistiques qui refont surface. Et les Allemands de l'Est et de l'Ouest ressentent le poids de la chute du Mur.

En Suisse nous avons amorti l'hypothèque des conflits entre les cultures. Notre pays est l'une des premières réussites modernes du développement multiculturel. Autrefois les cantons, avec leurs quatre langues et leurs cultures différentes, avaient peu à se dire. Avant la création de l'Etat fédéral, catholiques et protestants se sont affrontés violemment à quatre reprises. Et pourtant la société helvétique a émergé de la diversité des langues et des conceptions religieuses, pour l'essentiel grâce à des institutions politiques: renonciation à un Etat national avec une seule culture et une seule langue, contrairement à nos grands voisins; protection des minorités, égalité de traitement par l'Etat des différentes langues et confessions; démocratie de compromis plutôt que système majoritaire, par la division du pouvoir — fédéralisme, élections selon le mode proportionnel et plus tard régime de concordance. C'est tout cela qui a permis la cohabitation entre catholiques et protestants, entre Alémaniques et Romands, puis le règlement pacifique des conflits entre salariés et employeurs.

## Notre histoire

Depuis 1848 nous sommes une nation et une société multiculturelles. Cette expérience historique a certainement permis une cohabitation positive avec une population étrangère de 17%, et cela malgré des difficultés et des heurts. On peut recenser quotidiennement des milliers d'exemples, dans les écoles comme dans les entreprises, où les rapports avec une culture étrangère se déroulent sous le signe de la bonne volonté mutuelle et sont perçus comme un enrichissement. Des organisations connues et d'innombrables personnes anonymes se dépensent en faveur des réfugiés. C'est chose réjouissante, nous pouvons même en tirer quelque fierté.

N'oublions pas notre propre histoire: nous Suisses fûmes aussi autrefois des étrangers les uns pour les autres. Peut-être que les générations qui nous ont précédés ont pu surmonter leur prévention mutuelle par leur sentiment d'appartenance à la Suisse. Aujourd'hui aussi nous avons besoin de cette conscience de nous-mêmes pour affronter le face-à-face avec les étrangers et avec d'autres cultures. Ce n'est pas d'attiser les ressentiments et de prendre des décisions en catastrophe qui nous y aideront. Celui qui oublie cette histoire et cette conscience scie la branche sur laquelle nous sommes assis. ■

Cet article a paru dans le quotidien bernois «Der Bund» (traduction DP).